



Communiqué de Presse

Apprenti, Fais respecter tes droits !

À Courbevoie le 29/04/2015

L'apprentissage, considéré comme un moyen de lutter contre le chômage des jeunes, se retrouve au cœur des débats politiques de droite comme de gauche.

En réalité, beaucoup de ces mesures ne sont pas suivies d'effets. La parole n'est jamais donnée aux jeunes apprentis, et au final, ce sont toujours eux qui sont pénalisés.

La JOC première association d'apprentis en France, lance à l'occasion de la fête des travailleurs du 1er mai, une grande pétition nationale « Apprenti, fais respecter tes droits ! ».

Par cette pétition, la JOC veut rappeler que les apprentis sont des travailleurs, avec un contrat de travail et des droits qui doivent être appliqués ! La JOC entend rappeler leurs responsabilités aux entreprises, aux syndicats, aux centres de formation d'apprentis et aux régions afin que les apprentis puissent étudier et travailler dans des conditions dignes !

Il y a urgence :

**70 % des apprentis se disent mal rémunérés
61% des jeunes pensent que les apprentis ne sont pas entendus et respectés par leurs employeurs**

-La rémunération : Nous demandons la fin de la discrimination liée à l'âge ! Les apprentis doivent être rémunérés uniquement en fonction de leur ancienneté dans leur formation.

-L'accompagnement pour la recherche d'un employeur : Tous les CFA doivent s'engager pour accompagner chaque jeune dans la recherche d'une entreprise, parce que c'est aussi dans leur intérêt ! Nous demandons notamment de renforcer la mise en place de salons de l'apprentissage à l'initiative des acteurs de l'apprentissage au niveau local.

-Les conditions de travail : Les représentants du personnel doivent veiller à l'application des textes relatifs aux apprentis, car ce sont aussi des salariés malgré leur contrat de travail différent ! Ils doivent se former aux droits des apprentis et les défendre dans l'entreprise. Les syndicats doivent reconnaître les apprentis comme tout autre salarié au sein des entreprises, ils doivent s'adapter les rejoindre et être en capacité de les soutenir de manière claire. Les CFA doivent informer les apprentis sur leurs droits lors de cours spécifiques.

-L'accompagnement pédagogique et la qualité de la formation : Les formateurs en CFA doivent, tout comme les maîtres d'apprentissage en entreprise, suivre un nombre limité de jeunes apprentis pour permettre un véritable accompagnement.

-La représentation : Tous les CFA doivent permettre l'élection de délégués des apprentis qui peuvent porter les revendications de leurs camarades et mettre en place des conseils de vie d'apprentis, différents des conseils de perfectionnement, où les délégués des apprentis pourront maîtriser le sens et les enjeux des débats et y participer pleinement.

-Gratuité de l'équipement : Toutes les régions doivent gérer la gratuité du matériel dans les CFA.

-Choisir librement sa filière : Toutes les formations doivent proposer des apports sur l'égalité femme-homme, sur les préjugés sexués, et sur les préjugés liés aux différentes orientations et aux différents métiers, notamment avant les choix d'orientation.

Jeunesse
Ouvrière
Chrétienne

246 Bd Saint Denis -
BP36 92403 Courbevoie
CEDEX

Cette pétition peut également être signée en ligne sur le site de la JOC : www.joc.asso.fr